Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite une très chaleureuse bienvenue en Ville de Genève et me réjouis de vous voir nombreuses et nombreux ce soir, au Victoria-Hall, scène culturelle importante et haut-lieu de la musique. Le Victoria-Hall, grâce à son acoustique remarquable, appréciée des mélomanes, accueille notamment les concerts d'abonnement de l'Orchestre de la Suisse romande, orchestre symphonique de renom et de talent. Une partie de ses musiciens nous fait le plaisir ce soir d'interludes musicaux. A mon tour de les en remercier.

Depuis le 2 juin 2026 et jusqu'à la fin mai 2027, j'occupe la fonction de présidente du Conseil municipal élue par une majorité de ses membres qui m'a accordé sa confiance. Pour celles et ceux qui arrivent de l'étranger ou d'autres cantons (parce que les appellations peuvent être différentes d'un canton à l'autre), le Conseil municipal est le parlement de la Ville. Il n'a pas de pouvoir législatif car les communes genevoises n'édictent pas de lois mais ont la compétence de présenter notamment des délibérations qui ont une force contraignante pour les membres de l'exécutif (Conseillers administratifs). C'est ainsi que l'on parle de délibératif lorsque l'on évoque le Conseil municipal. Ce dernier est composé en Ville de 80 membres élus par le peuple pour une durée de cinq ans.

C'est dans ce cénacle que se trouvent bien des leviers liés à la vie de la commune. L'acte majeur conféré au délibératif étant le vote du Budget annuel lors d'une session spéciale à la mi-décembre. Les demandes faites par le Conseil administratif nécessaires au déploiement des différentes politiques publiques ainsi que divers types de crédits (notamment de construction) sont étudiés et débattus tout au long de l'année. Les élues et élus ont aussi la possibilité de déposer des propositions de motions, délibérations, résolutions ayant pour but de demander au Conseil administratif de réaliser telle ou telle chose. Ce sont de réelles opportunités d'intervenir pour la collectivité. Et les élus le font abondamment. Vous le constaterez en consultant les ordres du jour qui sont disponibles sur le site internet du Conseil. N'hésitez pas à solliciter les élues et élus, à leur faire part de vos remarques, doléances, propositions ou de votre satisfaction. Cette forme de participation citoyenne est importante pour la prise de décision des parlementaires et le maintien de la qualité de vie en Ville.

Mesdames et Messieurs,

Je ne pensais pas vous livrer ce soir des éléments de ma vie privée mais j'ai quand même envie de vous confier que, comme vous, j'ai été un jour nouvelle habitante dans cette ville, et ne l'ai jamais regretté.

Arrivée, par choix, en 1992 avec mon mari et notre premier enfant en bas-âge, je m'y suis sentie un peu seule au début mais «l'anonymat des grandes villes» s'est vite dissipé. Le tissu associatif et tous les évènements publics organisés, notamment sous l'égide de la Ville, sont des opportunités à saisir pour profiter de l'abondante offre culturelle, pratiquer un sport, un hobby, prendre part à l'animation, à des actions solidaires ou tout simplement à la vie de son quartier. Ce sont aussi de fantastiques occasions de contacts qui prolongent, au fil des mois, la convivialité de la traditionnelle et tant appréciée «Fête des Voisins».

Avant de conclure, permettez-moi encore une observation qui m'a fait chaud au cœur. Lorsque j'ai appris que mon allocution serait traduite en anglais pour être comprise par toutes et tous, j'ai réalisé que la diversité serait bien au rendez-vous ce soir. Je m'en réjouis vraiment. Cette caractéristique fait aussi la force de Genève et nul doute que vous serez désormais d'excellents ambassadeurs de notre belle Ville.

Je vous souhaite le meilleur dans votre nouveau lieu de domicile. Et vive Genève!